

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Nancy Daigle, directrice générale et greffière-trésorière

Que lors de la séance tenue le 12 décembre 2023, le conseil de la municipalité de Maricourt, a adopté le « **règlement numéro 418-2023 sur le traitement des élus**

Qu'en conséquence, le règlement numéro 418-2023 entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 418-2023 au bureau de la municipalité de Maricourt, situé au 1195, rang 3 à Maricourt, durant les heures régulières d'ouverture et sur le site web de la municipalité.

DONNÉ À MARICOURT, CE 13<sup>ÈME</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2023

COPIE CONFORME CERTIFIÉE



Nancy Daigle  
Directrice générale et secrétaire-trésorière